



Conseils de la Commission Européenne pour le call 3 ICT

La Commission Européenne a délivré quelques conseils pour vous aider dans le montage de vos propositions pour le call 3.

PROCEDURE DE RESOUMISSION

Nous vous rappelons que le call 3 ICT rappelle trois défis qui ont été préalablement ouverts lors du call 1 ICT. Les défis concernés sont :

Défis	Budget
2.2 Systèmes cognitifs, interaction et robotique	97 M€
4.3 Bibliothèques numériques et technologies d'aide à l'apprentissage	50 M€
4.4 Contenu intelligent et sémantique	50 M€

Vous souhaitez resoumettre une proposition non retenue au Call 1 ICT et souhaitez savoir comment faire !

- 1. Les recommandations de la Commission Européenne :
- Should I re-submit my proposal? No!

Ne faîtes surtout pas un copier/coller

- Should I rewrite and re-submit my proposal? No!

Ne réécrivez pas la même chose

- Should I revise and re-submit my proposal? That depends...

Cela signifie que vous pouvez éventuellement la réviser et la soumettre à nouveau mais en lui apportant de **réelles modifications**. Et surtout tenez compte des commentaires qui vous ont été fait dans les ESR.

2. Procédure d'évaluation :

Il est à noter que les experts qui évalueront les projets resoumis au call 3, ne seront en aucun cas informés qu'il s'agit de resoumissions. Ainsi, les projets seront évalués en toute impartialité et de manière neutre sans aucune référence à leurs évolutions. De la même façon, les évaluateurs seront différents de ceux qui auront noté vos projets lors de votre première soumission.

CRITERES D'EVALUATIONS (CP-STREP)

La Commission a également rappelé les 3 critères de sélection et leur importance (le premier étant particulièrement décisif).

- Excellence scientifique et technologique (pertinence du concept et la qualité des objectifs, progrès au regard de l'état de l'art). Qualité et efficacité de la méthodologie employée et plan de travail adapté.
- Qualité & efficacité de la gestion (appropriation de la structure de gestion et des procédures ; qualité et expérience pertinente des participants ; qualité du consortium en tant que groupe : complémentarité, équilibre) ; adéquation de la subvention et justification des ressources engagés (budget, personnel, équipement)).









Impact potentiel (contribution, à une échelle européenne ou internationale, aux impacts attendus listés dans le programme de travail). Appropriation des mesures pour la dissémination et/ou l'exploitation des résultats des projets et gestion de la propriété intellectuelle.

PRE-PROPOSAL CHECK

La Commission Européenne vous offre la possibilité de vérifier la pertinence de votre proposition ainsi que son éligibilité et son adéquation au programme de travail avant sa soumission finale. Pour cela, il vous suffit simplement de faire parvenir un **abstract** de votre projet aux adresses communiquées à **l'Annexe I** de votre guide du proposant. Ce résumé doit être rédigé **en anglais** et être suffisamment **clair** pour mettre en évidence l'objectif de votre proposition.

RESULTATS DU CALL 1 ICT

Voici les chiffres délivrés par la Commission Européenne concernant le call 1 et les objectifs repris dans le 3^{ème} appel.

Défis / Objectifs	Eligibles	En dessous du seuil	Budget insuffisant	Liste de réserve	Retenus
Systèmes cognitifs	185	122	34	3	26
Bibliothèques numériques	188	107	67	2	12
Contenu intelligent	147	92	39	1	15

A noter:

- Les projets classés en dessous du seuil sont des projets qui n'ont pas obtenu la note minimale requise de 10 sur 15 à l'évaluation.
- Les projets classés sous la case « budget insuffisant » sont ceux qui n'ont pas pu être financés car le budget initial ne permettait pas de financer des projets supplémentaires.
- Les projets classés en « *liste de réserve* » sont ceux qui n'ont pas pu être financés, malgré leur très bonne place dans le classement, et qui sont en attente des résultats des négociations.

COOPERATION INTERNATIONALE ICT

Nous vous rappelons que le défi **9.1** ouvert au call 3 a déjà été appelé lors du call 1. Cependant, **les régions éligibles diffèrent**. Veuillez donc bien prendre en compte les régions concernées pour une proposition qui entrerait dans le cadre du call 3.

Pour rappel et/ou information, les régions concernées lors du call 1 étaient les suivantes : les pays ACP (Afrique-Caraïbes-Pacifique) et l'Asie (hormis la Chine).

Pour le call 3, les régions éligibles sont : l'Europe de l'Est, l'Asie Centrale, les Balkans occidentaux, les pays méditerranéens partenaires de l'UE et l'Amérique Latine.

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à contacter le PCN ICT.



